ROUBAIX

Bureaux : 89, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Les élections cantonales

Il a été publié hier que le canton de Roubaix-Ouest était en ballottage. En réalité, Lebas et Tellier sont élus. L'erreur a été commise dans un bureau de vote où des suffrages non exprimés, devant être considérés comme nuls, avaient été comptés, ce qui élevait le chiffre de la majorité absolue. L'erreur a été reconnue au moment de la centralisation des scrutins.

UN INCENDIE BOULEVARD DE BELFORT

Hier soir, vers 5 heures et demie, un incendie s'est déclaré dans un garage, au 12 du boulevard de Belfort, appartenant à M. Leconte.

Les flammes furent aperçues d'abord par une voisine, qui prévint M. Leconte. Les deux personnes se rendirent compte aussitôt qu'un baril d'essence avait pris feu. Ils parvinrent à sortir le baril, en se brûlant les mains et les bras.

Les pompiers, prévenus en hâte, eurent rapidement raison de l'incendie, qui avait attaqué une camionnette automobile garée là, la muraille voisine et gagné ensuite le plafond.

L'état des deux blessés est peu grave. Les dégâts s'élèvent à environ 6.000 francs.

ON VOLE DANS LE TRAM

Mme Etienne D'Joos, employée, demeurant à Roubaix, rue Bernard, cour Bernard-Spriet, 5, a déposé une plainte contre un inconnu qui, hier matin, lui a volé, dans le tramway Mongy, une sacoche contenant 115 francs, des bijoux et une clef.

Une enquête est ouverte.

A QUI LA SACOCHE ?

M. Vancoppenolle, domestique, chez M. Brunel, boulevard de Mulhouse, 34, a trouvé, boulevard de Belfort, une sacoche contenant 61 fr. 50 qu'il tient à la disposition du propriétaire.

THÉATRES ET CONCERTS

« Le Roi des Palaces »

« Le Roi des Palaces », qui a obtenu un très gros succès au Théâtre Réjane, nous sera donné la semaine prochaine par l'impresario Baret.

TOURCOING

Une mort suspecte

L'AUTOPSIE CONCLUT A UN ACCIDENT

M. le docteur Julien a procédé hier à l'autopsie de la veuve Elie Varaisne, trouvée morte, la veille, devant sa porte.

Son examen écarte toute idée de crime. Il y a eu accident.

ACTE DE PROPITE

Hier, M. Ruisteur, demeurant rue St-Jacques, a déclaré avoir perdu un portefeuille contenant la somme de 120 francs.

Dans la journée, M. Hus Joseph, demeurant rue de Creil, qui avait trouvé le portefeuille, l'a apporté au propriétaire.

VOL DE RIDEAUX

Dimanche soir, vers neuf heures, Mlle Roose, marchande de modes, demeurant rue Saint-Jacques, 37, a déclaré au commissaire du 3me arrondissement, qu'un individu s'était introduit dans son magasin. Au bruit de la sonnerie, le homme, qui était au 1er étage, descendit, et le voleur prit la fuite.

Il avait eu cependant le temps d'enlever les rideaux de la fenêtre. Une enquête est ouverte.

UNE FEMME IVRE TOMBE A L'EAU

Hier, une nommée Bavidaque Maria, âgée de 31 ans, demeurant rue Solférino, 12, se trouvant en état d'ivresse, est tombée dans le canal, près du pont du Blanc-Seau. Elle fut repêchée par un soldat anglais, nommé Blick qui la transporta au poste de police situé à proximité.

Après l'avoir ramenée à elle, on reconduisit la baigneuse à son domicile.

DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 16 décembre 1919. — De 8 h. 1/2 à 12 h., numéros 13.276 à 13.350 ; de 2 à 6 h., numéros 13.351 à 13.425.

Mercredi 17 décembre 1919. — De 8 h. 1/2 à 12 h., numéros 13.426 à 13.500 ; de 2 à 6 h., numéros 13.501 à 13.575.

VENTE DE VIN ROUGE

Au Conditionnement, 7, place Sébastopol (un litre par personne), 1 fr. 60 le litre :

Mardi 16 décembre. — Secteur 9. — De 8 h. à 9 h., carte grise pair ; de 9 h. à 10 h., carte grise impair ; de 10 h. à 11 h., carte rose pair ; de 11 à 12 h., carte rose impair.

Secteur 10. — De 2 à 3 h., carte grise pair ; de 3 à 4 h., carte grise impair ; de 4 à 5 h., carte rose pair ; de 5 h. à 6 h., carte rose impair.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LANNOY

LES ELECTIONS CANTONALES

Comme nous le faisions prévoir hier, d'après les résultats du vote de douze communes sur les seize du canton, les candidats sont en ballottage.

Voici les chiffres obtenus par chacun d'eux, dans l'ensemble du canton :

Conseil Général

Despretz, (conc. républ.), 3.609 voix; Lorthioir (soc.), 3.387.

Conseil d'Arrondissement

Darras (conc. républ.), 3.597 voix; Marissal (soc.), 3.372.

Lys-lez-Lannoy

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Jeudi 18 décembre : de 8 h. à 9 h., classes 1918, 1919, 1920 ; de 9 h. à 9 h. 30, ceux démobilisés en juillet ; de 9 h. 30 à 10 h., les démobilisés en août ; de 10 h. à 10 h. 30, les démobilisés en septembre ; de 10 h. 30 à 11 h., retardataires de la dernière période.

Pour les autres catégories, de 2 h. à 4 h., retardataires.

UNE GRÈVE DANS UN TISSAGE

Les ouvriers de la maison Henri Lagache (tissage à la main) se sont mis en grève hier matin. Ils réclament une augmentation de salaire et veulent 12 francs par jour au lieu de 8 francs.

LILLE

CEUX QUI NOUS VOLENT

MOINS CHER QUE CHEZ LA COUTURIÈRE

Au cours de l'après-midi de dimanche, un malfaiteur s'est introduit au deuxième étage de la rue Saint-Sébastien, où demeure Mlle Gabrielle Brassens, 24 ans, ménagère.

En l'absence de cette dernière, il a fait main basse sur un complet tailleur, un manteau, dont l'une des poches contenait un portemonnaie renfermant une somme de 5 francs et aussi sur trois blouses de couleurs diverses.

Mlle Brassens a porté plainte au commissariat du 2e arrondissement. Elle a déclaré n'avoir aucun soupçon sur la personnalité de son voleur.

LE COMITÉ FLAMAND VISITE LE PALAIS DES BEAUX ARTS

Sous la direction de M. Théodore, conservateur des Musées, les membres du Comité flamand de Lille, ont visité, lundi matin, le Palais des Beaux-Arts. Ils purent constater que la suite des « Rubens » était reconstituée telle elle était autrefois. De nouveau, la « Descente de Croix », de l'illustre flamand, rutile de lumière, véritable merveille sans nom, gloire de notre Musée. « L'Assomption de la Vierge », de Piazetta Giovanni, nous est revenue.

Mentionnons aussi que le Musée d'Archéologie est remis en ordre, et félicitons M. Théodore pour son initiative.

L'après-midi, une réunion du Comité flamand eut lieu à la Préfecture. M. l'abbé Lemire y assistait. On y examina les moyens pour rendre à l'art flamand sa vitalité d'autrefois.

UN CADEAU A LA « CATHO »

Paris, 15 décembre. — L'Académie des Sciences a accordé sur la fondation Loutreuil une subvention de dix mille francs à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et industrielles de Lille (Faculté Catholique), pour l'accroissement et la remise en état du matériel technique, et six mille francs pour le service géologique du Nord, pour lui permettre de reprendre son travail interrompu par la guerre.

PETITES NOUVELLES

VAGABOND. — Le nommé Hector Dumortier, 23 ans, mineur, sans domicile fixe a été arrêté et déféré au Parquet sous l'inculpation de vagabondage.

UN VIOLENT. — Le même sort a été réservé à Marcel Plumecocq, 25 ans, artificier, 90, rue de Juliers, inculpé d'ivresse, menaces et coups à agents.

PICKPOKET. — Alors qu'elle se trouvait au marché de Fives, Mme Kelmoes, ménagère, 11, rue de la Gaieté, a constaté qu'on lui avait subtilisé de son sac à main, son portemonnaie, contenant 120 francs. Une enquête est ouverte.

FACHEUX OUBLI. — De passage à Lille, le voyageur de commerce Fernand Freitag, domicilié à Paris, s'était rendu à la poste restante, place de la République pour y retirer son courrier. Il partit en oubliant sur la planchette du guichet son portefeuille contenant une somme de 314 fr., divers papiers une carte d'identitée avec photo, ainsi qu'une carte d'électeur.

SANS FEU NI LIEU. — Le garçon de restaurant Emile Sacré, 29 ans sujet belge, sans domicile fixe, a été conduit hier au Parquet et écroué. Il est inculpé de vagabondage.

LA DIVE BOUTEILLE. — Etant ivre le nommé Marcel Lemay, 19 ans, varoulcur, domicilié à La Madeleine, 41, rue St-Charles, voulut vers minuit, aller rendre visite à son amie demeurant 107, rue de Juliers. La porte de l'immeuble étant fermée, il la brisa. Il sera poursuivi pour ivresse

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Elections cantonales

AVELIN

CONSEIL GENERAL. — Insc., 423 ; Vot., 316, Expr., 305. — Mullier, soc., 35. — Chuffart, rép., 252. — Divers, 18.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.— Insc., 423; Vot., 314 ; Expr., 259. — Laurent, soc., 44. — Blondeau, rép., 228. — Divers, 17.

BAISIEUX

CONSEIL GENERAL. — Insc., 555 ; Vot., 396 ; Exp., 390. — Lorthioir, soc., 120. — Despretz, rép., 239. — Divers, 31.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscr., 555 ; Vot., 394 ; Expr., 330. — Maussal, soc., 123. — Darras, rép., 241. — Divers, 26.

BERGUE

CONSEIL GENERAL. — Insc., 561 ; vot., 405; exprimés, 385. — Mullier, sic., 132. — Chuffart, rép. 253.

CONSEIL D'ARROND. — Insc., 561 ; Vot., 405 ; exp., 369. — Laurent, soc., 156. — Blondeau, rép., 213.

CAPINGHEM

CONSEIL GENERAL. — Insc., 85 ; Vot., 48 ; Expr., 47. — Conem, réac., 47.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.— Insc., 85 ; Vot., 48 ; Expr., 45. — Dansette, réac., 45.

CAPPELLE

CONSEIL GENERAL. — Insc., 382 ; Vot., 302 ; Expr., 296. — Victoor, soc., 88. — Demesmay, rép., 195. — Divers, 12.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.— Insc., 382; Vot., 302 ; Expr., 295. — Dussart, soc., 128. — Castelain, rép., 147. — Divers, 19.

CARNIN

CONSEIL GENERAL. — Inscrits, 139 ; votants, 119 ; exprimés, 118. — Parsy, socialiste, 49 voix. — Caby, républicain, 63. — Divers, 6.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscrits, 139. — Canonne, socialiste, 41. — Ledoux, républicain, 65. — Divers, 9.

CHÉMY

CONSEIL GENERAL. — Inscrits, 100 ; votants, 82 ; exprimés, 82. — Parsy, socialiste, 36 voix. — Caby, républicain, 42. — Divers, 4.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — Inscrits, 100 ; votants, 82 ; exprimés, 80. — Canonne, socialiste, 36 voix. — Ledoux, républicain, 39. — Divers, 5.

LOUVIL

CONSEIL GENERAL. — Insc., 174 ; Vot., 140 ; Exp., 139. — Victoor, soc, 57. — Demesmay, rép., 76. — Nuls, 6.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.— Insc., 174; Vot., 140 ; Expr., 132. — Dussart, soc., 65. — Castelain, rép., 59. — Nuls, 8.

LOOS

DES VIRTUOSES DU COUP DE POING

La police, à la suite de nombreuses plaintes qui lui sont parvenues, a ouvert une enquête sur une affaire de violences, dans laquelle sont impliqués trois individus : les deux frères Ponchaux, domiciliés rue Neuve, à Loos, ainsi qu'un de leurs parents, le sieur S..., habitant au Marais-de-Lomme.

Ces trois individus n'avaient rien trouvé de mieux, pour se distraire, que d'attaquer passants et passantes portant chapeau et de les rouer de coups.

La plupart de ces agressions se déroulèrent le dimanche soir, vers 7 heures et demie, rue de Canteleu et aussi dans un estaminet situé au dit endroit.

C'est ainsi, notamment, que M. Anatole Demay, 28 ans, manœuvre de tanneric, demeurant 24, rue de Londres, qui eût affaire avec ces brutes, a été mis dans l'incapacité de travailler pendant quinze jours.

M. Ferdinand Donte, 55, rue de Canteleu, qui subit le même sort que M. Demay, devra se reposer pendant huit jours, etc., etc.

Le Parquet, mis au courant de ces méfaits, a ordonné une enquête sévère, qui, vraisemblablement, se terminera par l'incarcération des trois virtuoses du coup de poing.

CONSEIL MUNICIPAL.— M. Potié a été réélu maire. MM. Dhainaut et Gilquin ont été nommés adjoints.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN VIOLENT. — Le nommé Fernand Sanctorum, journalier, 19 ans, inculpé de bris de clôture, et de coups et blessures portés au brigadier de police Vanvoren, a été hier amené au Parquet de Lille et écroué, après avoir subi un court interrogatoire.

HAUBOURDIN

ATTENTION A LA PORTIERE. — En fermant la portière d'un wagond pendant l'arrêt du train en gare Loos, le sieur Marcel Laluys, demeurant à Fives, rue des Pavillons, 2, a eu la main écrasée.

Après avoir été pansé il a pu regagner son domicile.

HELLEMMES

RAVITAILLEMENT DU 15 au 20 DECEMBRE.

— Comité Hispano-Néerlandais : café, 100 gr. par personne, 0.85; sucre, 250 gr., 0.60; saindoux, 150 gr., 0.90; à volonté : cacao, le kil., 4.00; corned beef, la boîte, 2.25; sel, le kil., 0.35; farine nestlé, la boîte, 3.00; céréaline, le kil., 1.50; phosphatine, le kil., 2.00; cacaolactiné, le kil., 4.00; riz, le litre, 1.10; conserves de poie, la boîte de un kil., 2.50; la boîte de 4 kil., 10.00; lait liquide, 3 boîtes pour les familles de 5 personnes et plus; 2 boîtes pour les familles de 4 personnes et moins, 1.45 la boîte; savon en barre, 2 morceaux pour les familles de 5 personnes et plus; un morceau pour les familles de 4 personnes et moins, 1.05 le morceau.

Comité Municipal : chicorée, le kil. 2.70; vin rouge, le litre, 1.80; brosses de chiendent, la brosse, 1.00; fil noir et blanc, la carte, 0.05 ; régime 2, malades : une boîte lait, 1.45; 100 gr. café, 0.85; 250 gr. sucre, 0.60; 150 gr. saindoux, 0.90, plus le régime commun.

Grande vente de vin rouge, au magasin général, rue Voltaire, n° 2, à 1.80 le litre.

WATTIGNIES

LA NOUVELLE MUNICIPALITE

Ont été élus : Maire, M. Pierre Duriez. — Adjoints : MM. Florent Decourtray et Désiré Flinois.

Délégués sénatoriaux : MM. Florent Decourtray, Désiré Flinois, Pierre Duriez, Joseph Carlier, Alfred Dutilleul, Ursmar Planchant. — Suppléants : MM. Passerieux Pierre, Rivelois Florimond.

LINSELLES

CONSEIL MUNICIPAL. — Ont été nommés : Maire, M. R. Descamps; Adjoints, MM. Delvodre et Desmarc.

BONDUES

CONSEIL MUNICIPAL. — Ont été nommés : Maire, M. R. d'Hespel ; Adjoints, MM. Desbonnet et Destanbe.

Délégués sénatoriaux : MM. Desbonnets, Destombes, Crépel, Hennart, Lagache et Montagne.

Suppléants : M. Desbonnets et Samain.

SAINT-ANDRE

CONSEIL MUNICIPAL. — M. Catoire a été réélu maire. M. Scalbert, 1er adjoint, et M. Hazebrouck, 2me adjoint.

Délégués sénatoriaux : MM. Catoire, Hazebrouck, Bailly, Bailliez, Caron, Crépel, Giard, Parent et Salingue.

Suppléants : MM. Paresys et Leseffre.

QUESNOY-SUR-DEULE

CONSEIL MUNICIPAL. — Ont été nommés : Maire, M. Paul Lepercq ; Adjoints, MM. Dervaux et Cardon.

Délégués sénatoriaux : MM. Lepercq, Dervaux Cardon, Lehoucq, Caulier, Lambert, Béghin, Despretz, Descamps.

Suppléants : MM. Bossart et Lemar.

ASCQ

CONSEIL MUNICIPAL. — Ont été nommés : Maire, M. Victor Fourmestraux, Adjoints, MM. Charles Breuvart et Georges Castelain.

ARMENTIERES

CONSEIL MUNICIPAL. — Ont été nommés : Maire, M. René Desruelles, 1er adjoint, M. Georges Duplouy ; 2me adjoint, M. Alexandre Paulvinche.

Délégués sénatoriaux : MM. René Desruelles, Georges Duplouy, Gilbert Desobry, Edmond Plouvier, Jean Verdière, J.-B. Delcourt.

Suppléants : MM. Jules Bailleul, Jean-Baptiste Mairie.

ERQUINGHEM-LYS

CONSEIL MUNICIPAL. — Sont élus : Vanspranghe Georges, maire — Cambie Arthur, 1er adjoint — Mazure Léon, 2me adjoint — Bal Charles, Lécaillet Paul, Delrue Adolphe, Peutrie Charles, Menart Jules, Flament Théophile, Delecourt Omer, Hernu René, Haze Arthur, Hugeux Omez, Descryver Adolphe, Douchet L. Depraetere Désiré, Ramery Alfred, Quathem Arthur, Kinchemaillie Henri, Werquin Louis, Bouchery Alexandre.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Elections Cantonales

CANTON D'HAZEBROUCK-NORD

CONSEIL GENERAL. — M. Degroote, réac., est élu.

CANTON D'HAZEBROUCK-SUD

CONSEIL GENERAL.— M. de Lagrange, réac., est élu.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Elections Cantonales

CONSEIL GENERAL

CANTON DE BERGUES. — Insc., 3551 ; votants, 2431. — Blanckaert, libéral, 2023 voix, ELU.

CANTON DE BOURBOURG. — Inscr., 4060 ; votants, 2687. — Paul Dufour, libéral, 1370. ELU

CANTON D'HONSCHOOTE. — Insc., 2943 ; votants, 2040. — Mallengier, 1663, ELU.

CANTON DE WORMOUTH. — Insc., 1045 ; votants, 2608 ; suf. exp., 2482. — Morel, c. s., lib., 2378, ELU.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

CANTON DE BOURBOURG. — Inscrits, 4060, vot., 2684, exp., 2612. — Vilain, libéral, 1292 ; Persyn, répl. de g., 1140. — Ballottage.

CANTON D'HONDSCHOOTE. — Insc., 2943 ; vot., 2052 ; s. exp., 2009. — Mortier, rép., 1636, ELU.

CANTON DE GRAVELINES. — Inscr., 4675 ; vot., 3059 ; s. exp., 2919. — Paul Matringhem, rép. de g., 1956, ELU.

CANTON DE WORMHOUDT. — Inscr., 4045 ; votants, 2386 ; s. exp., 2472. — Dehaene, pr., 2206. ELU.

CANTON DE BERGUES. — Insc., 3746 ; vot., 2578 ; s. exp., 2500. — Mormentyn, lib., 1683, ELU.

La grève de la métallurgie

UNE ENTREVUE A LA SOUS-PREFECTURE

Une entrevue a eu lieu à la Sous-Préfecture, entre le Syndicat patronal de la Métallurgie, et les délégués ouvriers.

Les patrons étaient représentés par MM. Ziegler, constructeur ; Michelin, directeur de l'usine de Firminy ; Voillaume, directeur des chantiers de France ; Marquez, constructeur, et Vandersluys, chaudronnier en cuivre.

Les ouvriers avaient délégué Ternynck, secrétaire du Syndicat ; Doumercq, de la C. G. T. ; Kerfyser, Everaert et Priem.

M. de Lavenay, sous-préfet, présidait.

L'entrevue a été cordiale, et, de part et d'autre, on a examiné les moyens de mettre fin à cette crise.

Une nouvelle entrevue aura lieu mercredi, au même endroit.

ON VOLE. — Six jeunes filous et deux femmes ont été arrêtés et conduits au Parquet pour cambriolage d'un wagon.

On a enlevé une somme de 2.450 francs que les époux E..., avaient cachée dans leur grenier à St-Pol.

On a dévalisé la maison de campagne de M. Choquet à Rosendael.

Chez le tripier Norbert, rue du Jeu de Paume, on a pris 800 francs, une bicyclette et une paire de boucles d'oreilles.

ACCIDENT MORTEL

Un inconnu a été trouvé mort sur le pont d'un vapeur amarré quai des Hollandais. On croit qu'il s'agit d'un marin étranger qui sera tombé du quai sur le navire.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Dans la Boulangerie

CES MESSIEURS S'AMUSENT

Mercredi dernier le syndicat patronal de la boulangerie de Lille, s'est réuni pour renouveler son conseil d'administration; à un moment donné le dit conseil s'étant retiré pour une délibération et la séance fut suspendue. Pendant cette suspension une scène d'un haut comique s'est produite, les patrons, restés dans la salle, pour se gausser de la classe ouvrière, ont nommé entre eux un Président ouvrier, un Inspecteur du Travail et un commissaire de Police et chacun suivant son rôle était interpellé selon sa qualité sur les revendications des ouvriers boulangers, le Président sur le salaire, l'Inspecteur du Travail sur le repos hebdomadaire et le commissaire de police sur le travail de nuit. La scène était tellement stupide, qu'un patron favorable aux ouvriers, écœuré de voir se gausser à un tel point de la classe ouvrière sortit de la salle et s'en vint nous conter l'histoire. N'est-ce pas ignoble de voir des Patrons agir d'une telle façon pendant que, par leur égoïsme et la non application du repos hebdomadaire, un grand nombre de nos camarades gémissent par suite du chômage forcé par ces patrons, car si la loi du repos hebdomadaire était bien appliquée nous ne verrions plus ces chômeurs se débattre dans la misère. Mais patience MM. les Patrons récalcitrants rira bien qui rira le dernier. Nous avons encore, tout récemment, fait une démarche auprès de votre Président pour arriver à une entente complète, cette démarche est restée sans réponse mais par une nouvelle combinaison et l'appui de personnalités bien placées pour la circonstance nous vous forcerons à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, de même que pour le salaire, beaucoup ne sont pas payés en rapport avec la hausse du pain comme il a été convenu en haut lieu ; ces ouvriers, pour la plupart non syndiqués n'osent pas venir déclarer au syndicat dans la crainte d'être congédiés par leurs patrons, mais par des enquêtes habilement menées nous parviendrons à le savoir et nous traduirons ces profiteurs devant « Monsieur qui de droit ». Ces MM. les Patrons ont pu nous rouler une première fois, mais laissez arriver la suppression de la ristourne des farines comme il en est question, une nouvelle taxe sur le pain devra être établie et sans aucun doute la nouvelle municipalité se basera sur la compétence du syndicat ouvrier pour l'établir, c'est alors que nous verrons une scène d'un autre comique, mais avantageuse cette fois à la population et non à la poche de ces accapareurs.

Secrétaire du Syndicat des ouvriers boulangers,
Marcel BAELDE.

CHEZ LES EMPLOYES

Les employés de toutes catégories travaillant au gaz, réunis en assemblée générale le vendredi 12 décembre, au siège du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, 28, rue de Fives, sur convocation du bureau dudit, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Après avoir entendu les explications données par le camarade Raux, secrétaire, sur l'éventualité de la constitution à Lille d'un syndicat unique de l'éclairage avec deux sections ouvriers et employés.

« Croient en l'opportunité d'un semblable groupement et souhaitent sa réalisation dans un bref délai, étant convaincus qu'il contribuera davantage à resserrer les liens de fraternité unissant désormais ce deux catégories de travailleurs que les capitalistes s'efforçaient de faire antagonistes : ouvriers et employés. »

« Vive la solidarité ouvrière. »

Le secrétaire général : A. RAUX.

:: *Convocations* ::

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Chaque secrétaire de section technique de Lille est prié de faire parvenir au secrétariat, rue de la Clef, 32, les noms et adresses exactes des secrétaire et trésorier de section.

Jeudi 18 décembre, à 5 h. 30, assemblée pour tous les ouvriers peintres et vitriers au siège, rue de la Clef, 32. Présence indispensable.

Section des monteurs en charpente. — Dimanche 21 décembre, à 10 heures assemblée pour tous les ouvriers monteurs, riveurs, levageurs, petite salle de la Bourse du Travail, rue de Paris. Tous devront être présents à cette réunion.

Section des bottiers. — Dimanche 31 décembre, à 10 heures, au siège, rue de la Clef, 32, assemblée pour tous les ouvriers de la section. Présence indispensable.

SYNDICAT DU BATIMENT (Section des Plombiers-Zingueurs). — Mercredi, à 6 heures, réunion, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

UNION DES SYNDICATS DE L'ALIMENTATION

Les secrétaires et délégués des syndicats de l'alimentation sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 18 décembre, à 7 heures du soir, 98, rue de Paris.

Ordre du jour : Brochures du Congrès de Lyon ; nombre à prendre par syndicat ; augmentation de la cotisation fédérale.

Le secrétaire : G. VALECAMP.

SYNDICAT GENERAL DES MARCHANDS-FORAINS. — Le Syndicat général, d'accord avec les Syndicats locaux, comprenant les marchands étalagistes, Bouchers, de Légumes, de Poissons et de Quatre-Saisons, invite tous les marchands intéressés à assister à la grande réunion qui aura lieu le jeudi 18 décembre, à cinq heures du soir, salle de l'Union de Lille, où il sera décidé des mesures à prendre pour le 1er janvier 1920, date où sera mis en application le nouveau tarif des droits de place. Tous à la réunion : il y va de l'intérêt général.

Pour la Commission : Le Secrétaire délégué:
P. JANSSENS.

Une blessure fait l'épreuve.

M. Marcel Dupuy, de Goyne, près Larche (Corrèze), nous informait récemment de sa guérison par les Pilules Pink.

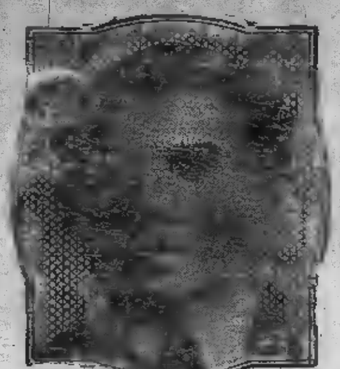

M. Marcel DUPUY. (Cl. Girardin.)

« Je puis vous dire, écrivait-il, que maintenant je suis en parfaite santé et je travaille beaucoup plus qu'il y a trois mois. Dès le début du traitement, j'ai commencé à manger de meilleur appétit, j'ai eu des couleurs aux joues et mon teint est devenu bien meilleur. L'anémie qui me rongeait depuis plusieurs mois était vaincue. Je me porte tout à fait bien depuis quelques temps déjà. Or, l'autre jour je me suis coupé au doigt et j'ai fait cette constatation que la blessure saignait plus abondamment qu'une autre plus grave que j'avais eue il y a quatre mois et où j'avais constaté qu'il coulait peu de sang et que celui qui coulait ressemblait plutôt à de l'eau. »

Oui, les Pilules Pink donnent du sang rouge, riche, pur et abondant. Les Pilules Pink ont été conçues, préparées, combinées justement dans ce but, et si vous voyez de nouveau les jeunes gens, les jeunes filles avoir de belles couleurs aux joues et aux lèvres, c'est qu'elles ont pris les

Pilules Pink pour personnes pâles.

Les Pilules Pink sont, en outre, un parfait tonique du système nerveux et sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, irrégularités, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les six boîtes franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte.

BOURSE DE LILLE

DU 15 DECEMBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours preced.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	740 ..	.... ..
Antiche (le 1/240 de denier)	3120 ..	3120 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	9145 ..	9250 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	6370 ..	6795 ..
— (cinquantième de part)	135 ..	137 ..
Bruay (action)	2280 ..	2315 ..
— (dixième)	230 ..	231 ..
Carvin (action 100 t. p.)	655 ..	660 ..
Clarence (action 250 t. p.)	462 ..	462 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2020 ..	2080 ..
Crespin-Nord, émis. 1905, tit. verts	117 ..	130 ..
Douchy (action 200 t. p.)	930 ..	930 ..
Dourges	541 ..	555 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	10005 ..	.... ..
— (dixième)	1013 ..	985 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)	10005 ..	.... ..
— (dixième)	1013 ..	985 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	742 ..	742 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	845 ..	833 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	85 ..	85 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	.... ..	.... ..
Lens (action)	1210 ..	1205 ..
— (dixième)	123 ..	122 ..
Liévin (dixième)	3425 ..	3400 ..
— (trois centième)	120 75	119 50
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	891 ..	890 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4705 ..	4705 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	7400 ..	7395 ..
— 70 % (vingtième)	375 ..	374 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1440 ..	1405 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	89 75	89 75
Ostricourt (action 50 t. p.)	442 ..	438 ..
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	2580 ..	2590 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouis.)	235 ..	240 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2575 ..	2589 ..
— (dixième)	250 ..	260 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours précéd	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p.)	441 ..	.... ..
— (part de fondateur)	371 ..	382 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3025 ..	2925 ..
— (part de fondateur)	9735 ..	9805 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1825 ..	1825 ..
— (part de fondateur)	1705 ..	1780 ..
Karpathes (action 100-10 remb)	1220 ..	1225 ..
Polana (action 500 t. p.)	482 ..	.... ..
— (part de fondateur)	315 ..	310 ..
Potok (action 500 t. p.)	672 ..	670 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	375 ..	374 ..
— (part de fondateur)	393 ..	388 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1135 ..	.... ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	849 ..	850 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	679 ..	.... ..
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	2051 ..	2075 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	915 ..	.... ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	2475 ..	.... ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1565 ..	1545 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	1135 ..	.... ..
Margarinerie Béthune (act 100 t. p.)	201 ..	205 ..
Etablisse. Kuhlmann (act 250 t. p.)	775 ..	774 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	230 ..	.... ..
Soc. Ind. de Verrerie (act. 500 t. p.)	875 ..	860 ..

Demandez vous à placer
COMPTABILITÉ
en vous adressant
aux Etablissements JAMET-RUFFENEEU
Boulevard de la Liberté LILLE

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Un vieux ménage. — Oui, s'ils ne sont pas dépourvus de ressources.

Snomis l'assidu. — Vous éviterez tous ennuis en faisant proroger de suite par ministère d'huissier la location en cours au 1er août 14.

A Louis Frigoupce. — Oui, car il y a location postérieure au 1er août 14.

V. N. Un lecteur assidu. — 1. Il doit payer. — 2. Au Directeur de l'Enregistrement, à Lille.

Le poète de Montcoeau-les-Mines. — Vous devez payer car y a location postérieure au 1er août 14.

L'invalide de guerre, 1.800. — Si la location est encore au nom de votre belle-mère que celle-ci la fasse proroger de suite par ministère d'huissier si elle est à votre nom, le propriétaire peut vous donner congé.

Un rescapé de Pologne — Oui, car il y a location postérieure au 1er août 14.

Je voudrais savoir, P. B. M. — 1. Il doit payer car il y a location postérieure au 1er août 14. — 2. Vous devez payer à partir du 1er octobre 1919.

9 janvier 1872, L. H. — 1. Oui. — 2. Elle devra payer si le propriétaire peut faire la preuve qu'elle avait des ressources suffisantes.

2 et 2 font 5.689. — Vous devez continuer à payer et pour éviter le congé et l'augmentation faites proroger la location par ministère d'huissier.

Le Drilou, N° 4. — 1. Oui. — 2. Oui.

Deux frères ennuyés. — Déférez-le à la Commission arbitrale qui statuera, vous ne connaissez en effet que le brasseur.

B. E. V., 33. — 1. Faites proroger la location par ministère d'huissier. Prorogation de 5 ans. — 2. Oui, et pour les loyers échus soumettez la question à la commission arbitrale.

Un fils qui tient à défendre sa mère, N° 8 W. — 1. Oui. — 2. Oui. —3. Oui, il y a d'ailleurs une décision de la commission arbitrale à laquelle votre mère ne peut que se conformer.

V. D., N° 10. — Vous devez payer car il y a location postérieure au 1er août 14.

Un réfugié bien ennuyé, O. Pierre. — Oui en se conformant aux délais convenus ou fixés par les usages des lieux.

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 125.000.000. — 31.250.000 versés

SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin

SUCCURSALE de PARIS, 24, 26, Boul. Haussmann

Le CRÉDIT du NORD rappelle à sa nombreuse clientèle qu'elle peut éviter les manipulations d'espèces qui font toujours courir un risque important :

1° En faisant payer, par son intermédiaire, toutes les traites tirées sur elle par ses fournisseurs ;

2° En payant ses fournisseurs au moyen de chèques qui sont délivrés gratuitement à tout titulaire d'un compte.

X. Y. Z. — Si le locataire ne fait pas connaître ses intentions vous pourrez considérer le bail comme résilié et louer la maison à une autre personne. — 2. Pour les troupes allemandes ce sont des dommages de guerre de la 1re catégorie, pour les troupes anglaises et françaises vous avez droit à des indemnités. Adressez vous à la mairie.

G. O. N., 1192. — Si la commission arbitrale a statué et a exonéré le locataire, adressez votre demande d'indemnité au Directeur de l'Enregistrement à Lille.

Jean Mary, N° 15. — 1. Non. — 2. Oui s'il ne s'agit pas d'une location en cours au 1er août 14.

Une évacuée ennuyée, J. T. — 1. Oui. — 2. Au propriétaire. — 3. Votre mari.

N° 6. — 1. Non. — 2. Vous devez payer. — 3. Le propriétaire doit faire procéder aux réparations indispensables. — Oui.

C. E. M. L., 171. — La commission arbitrale devant laquelle vous avez été appelé a dû régler la question des loyers échus et fixer le point de départ de la reprise des paiements, vous ne pouvez que vous conformer à sa décision.

Un marquis républicain, S. D. — 1. Oui. — 2. En droit strict, à partir du jour où vous avez pris possession de l'immeuble.

**A. C., 29